

(MAL.ET)27-10-70
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA SECURITE

TRAVAIL - DEMOCRATIE - AIX

SECRET N°70/342 DU 31/10/70

PORTANT NOMINATION D'UN INTENDANT MILITAIRE
ADJOINT.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, CHEF DE L'ETAT.

=====
=====

- VU - La Constitution du 30 Décembre 1969 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République et les textes modificatifs subséquents ;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance N° 31/70 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 66/77 du 18 Février 1966 portant création des Armes et Services dépendant de l'Armée ;

Le Conseil d'Etat entendu

SECRET

Article 1er. - Le Capitaine d'Administration MAKOUZOU François est nommé Intendant Militaire Adjoint à compter du 1er Juin 1970.

Article 2. - Le Ministre des Finances et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

FAIT A BRAZZAVILLE, le 31 OCTOBRE 1970



COMMANDANT Marien N'GOUABI.